

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Col. nie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER  
Propriétaire  
DIRECTEUR  
Quai de la Roncière  
*Archivion de Saint-Pierre et Miquelon*

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## Sous la Coupole

Au moment où mes lecteurs parcourront cette chronique, l'Académie française aura élu un nouveau membre en remplacement d'Eugène Guillame, le sculpteur-écrivain, décédé à Rome le 1<sup>er</sup> mars dernier à l'âge de 83 ans. On ne sait encore qui sortira vainqueur de la bataille académique dès maintenant engagée entre M. Etienne Lamy, directeur de l'importante revue **le Correspondant**, l'un des chefs en France de ce que l'on appelle le parti catholique, et M. Maurice Barrès, le célèbre auteur des **Déracinés**, ami de François Coppée et de Paul Bourget, le principal inventeur de la formule nationaliste et l'adversaire décidé du parlementarisme.

L'un et l'autre de ces candidats ont des titres, à la fois politiques et littéraires, qui sont susceptibles de plaire à la majorité des académiciens. M. Lamy est un historien de haute envergure et un libéral convaincu. M. Barrès est un réinancier psychologue qui s'est doublé d'un publiciste intrépide et ardent. Le premier est un homme de soixante ans, à qui l'Académie a fait déjà quelques avances et qui n'a voulu pourtant solliciter qu'une seule fois ses suffrages : il ne lui manqua du reste qu'une voix pour être élu. Le second est encore un jeune homme ayant à peine dépassé la quarantaine et qui jusqu'à ces derniers temps s'est montré assez réfractaire à la discipline académique. Un de mes confrères de la **République française** remarquait même tout récemment que M. Barrès manquait un peu de sérénité pour être promu si jeune à la dignité d'immortel.

Quoiqu'il en soit, celui des deux candidats sur le nom duquel se réuniront

en majorité les suffrages de l'Académie (et tout fait prévoir que ce sera M. Lamy) aura la tâche bien facile de faire l'éloge du sculpteur éminent et du grand critique d'art que fut Eugène Guillaume.

Nulle existence ne fut plus unie, plus droite et en même temps plus brillante que celle de ce compatriote de Buffon (il était né à Montbard le 4 juillet 1822,) de ce Bourguignon pour qui aussi le génie ne fut « qu'une longue patience », de ce sculpteur qui eut l'heureuse fortune d'être en même temps un écrivain de réel mérite. Le sculpteur ne peut être loué dignement que par ses pairs, par les membres de l'Académie des Beaux-Arts comme par les artistes indépendants. Mais l'écrivain nous appartient et tombe sous notre juridiction.

J'ai d'autant plus plaisir à en parler ici que certaines gens, qui ne veulent pas admettre qu'on sorte de la spécialité où l'on s'est enfermé dès son jeune âge, n'ont pas épargné des railleries à l'Académie française quand elle accueillit dans ses rangs Eugène Guillaume. On comprenait parfaitement que l'auteur de tant de bustes remarquables eût pris place à l'Académie des Beaux-Arts ; mais on faisait presque un crime à la grande Académie, celle qui est au dessus de toutes les autres par le rayonnement de sa gloire et la diversité éclatante de ses génies, d'avoir donné en 1898, comme récompense d'une merveilleuse carrière d'artiste et comme témoignage de haute valeur littéraire, le fauteuil du duc d'Aumale à un homme qui n'était ni historien, ni poète, ni romancier, ni professionnel de la critique.

Eh bien ! j'invite tous ceux qui pourraient douter encore des titres de Guillaume, en tant qu'écrivain, à lire le beau livre où, sous ce titre modeste : **Discours et allocutions**, il a mis le

meilleur de lui-même. Je voudrai citer les pages pénétrantes et fortes qu'il a consacrées à son illustre compatriote Buffon, à son grand ami Berlioz ou encore au duc d'Aumale. Mais j'aime mieux, pour finir, donner un fragment du magnifique discours qu'il prononça lors des funérailles de Victor Hugo, au nom de la société des artistes français :

« Si ce vaste génie, — dit Guillaume, — a résumé les pensées et les aspirations de son temps, s'il a évoqué les siècles passés et pénétré l'avenir, en même temps il a donné dans son œuvre une idée frappante de tous les arts . . . . Victor Hugo, entre tous les poètes et à l'égal des plus grands, a eu le rare privilège de susciter les illusions plastiques . . . . Quel sculpteur a taillé, a ciselé avec plus d'énergie et de précision l'image des héros et des dieux, la figure des nations, l'effigie des hommes. Quelques mots, et c'est assez pour rendre visible tel phénomène de la forme que plusieurs ouvrages du ciseau suffraient à peine à faire comprendre. Qui ne se rappelle les trois vers dans lesquels il a représenté l'évolution du masque de Napoléon ? Exacte observation, vérité historique, sentiment de l'art, tout s'y trouve réuni. Les possibilités de la statuaire y sont atteintes et dépassées . . . . Gloire au maître souverain de l'idée et de la forme, à celui qui a identifié avec la poésie la représentation intellectuelle de tous les arts. » Jamais, je le crois bien, on a parlé de Victor Hugo avec ce juste et clairvoyant enthousiasme. Et je sais bien des académiciens qui n'ont pas dans leur bagage littéraire une page semblable à celle-là.

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

# COURAGE ET LACHETÉ

Nos adversaires sont tellement en rage de la résistance qui leur est faite dans une opposition courtoise, qu'ils méconnaissent en quoi consiste de faire acte de courage ou de lâcheté.

Pour eux, le courage consiste à injurier, à insulter des gens qu'ils savent par leur âge et leur habitude de vivre d'un tempérament paisible. Voilà ceux qu'ils qualifient de lâches et qu'ils provoquent à chaque instant de leurs grossièretés, parce qu'ils ont la force animale et qu'ils sont des forts à bras prêts à imposer leurs volontés par la brutalité et par les vexations de toutes sortes. Chez ces gens là, le raisonnement n'est rien et comme on le voit, ils ne se donnent même pas la peine de l'approfondir et de le discuter : la force prime le droit est leur axiome favori.

Bien autrement courageux sont ceux qui osent par leurs faibles moyens, s'opposer à la domination financière, politique et cléricale d'un Légasse, qui opprime ce petit pays grâce à la connivence d'administrateurs pusillanimes ou coupables.

Les hommes courageux qui se dévouent jusqu'à ce point qu'ont-ils à gagner, autre chose que la reconnaissance des hommes de cœur qui savent ce qu'il est périlleux de combattre les malproprietés des puissants du jour.

Telle est la tâche que nous nous sommes imposée, elle n'a rien de lâche ni d'inavouable.

## TRIBUNE LIBRE

Nantes, le 2 Mai 1905

Monsieur le Directeur  
du Réveil Saint-Pierrais,

Je vous saurai infiniment de gré de publier dans votre prochain « Réveil Saint-Pierrais » la copie de ma lettre du 14 février à la Société marseillaise de voiliers en réponse aux mensonges de Louis Légasse (Vigie du 16 avril) article « Légasse et ses adversaires politiques », ainsi que l'article ci-joint dont je prends toute la responsabilité.

Veuillez agréer . . . .

J. HENRY

Monsieur le Directeur,

Le 9 janvier 1904, vous avez publié un article portant ma signature, article dans lequel je qualifiais le sieur Louis Légasse d'individu brutal, sans éducation et de sot et grossier personnage. Quelques jours plus tard, je faisais à ce même individu, du palais de justice au Café du Midi, certaine conduite agréablementée de vérités qu'il n'a sûrement jamais racontées et pour cause.

Le 16 avril dernier, le clercfard Légasse qui, pour servir ses intérêts personnels, vient de se faire affilier à une loge maçonnique, fait publier dans son journal « La Vigie », « que tout le monde connaît mon attitude grossière » et arrogante et que j'ai été congédié de « chez lui pour des raisons que l'on ignore. »

Le Légasse a mis plus de quinze mois à trouver que, dans mon article du Réveil, je n'avais eu qu'une attitude grossière et arrogante ! . . . Il a la réflexion lente et encore a-t-il fallu pour la faire éclore qu'il m'aie crû en route pour les antipodes.

On ignore les raisons de mon congédiement de sa maison, dit-il. Cela se pourrait, mais en tout cas, bien des gens les soupçonnent et Légasse se gardera bien de les dire.

J'ai signé mon article du Réveil et Légasse fait signer le sien par un homme de paille qui ne m'a jamais vu, qui n'a par conséquent aucun grief contre moi, mais qui, comme tous les gens vivant dans la dependance de Légasse, est obligé de marcher sous peine de se voir couper les vivres. Que cela dépeint bien l'individu ! Que c'est donc bien là le Légasse connu de tout le monde et méprisé des gens qui se respectent !

Menteur comme toujours, Légasse veut faire croire que je me suis recommandé de sa maison auprès de la Société des Voiliers de Marseille. On trouvera ci-dessous la copie de ma demande d'emploi à cette société. Elle suffira à édifier vos lecteurs.

Légasse publié ce télégramme qui lui aurait été adressé : « Prière donner renseignements sur capitaine Henry qui se recommande de vous. »

Voilà cinq mots, les derniers, qui me surprendraient si la copie ne sortait pas de la main du Légasse !

J'ai commandé le Pro-Patria un peu plus de six ans, mais seulement un an pour le compte de Légasse. C'a été un an de trop, mais je me suis payé le luxe de refuser au dit Légasse le certificat de

« hautes capacités, d'honnêteté, de tout le reste » qu'il m'a offert. Je me serai donc bien gardé de me recommander de lui.

Je vous demande pardon, Monsieur le Directeur, d'entretenir vos lecteurs du triste personnage qu'est Légasse. Que celui-ci se contente des coups d'encensoir que lui prodiguent les nombreux rongeurs qui l'entourent, en attendant les coups de pieds . . . au derrière que je lui réserve à notre première rencontre.

Agréez . . . .

J. HENRY

*Copie de la lettre par laquelle je me serai réclamé de la recommandation de M. Louis Légasse (Vigie du 16 avril) avec prière de l'insérer dans le prochain Réveil Saint-Pierrais.*

Paris, le 14 février 1905

Monsieur le Directeur

de la Société marseillaise de voiliers  
Rue Silvabelle, Marseille

J'ai l'honneur de solliciter un emploi de capitaine dans votre maison, dans le cas où il y aurait une vacance.

J'arrive de Saint-Pierre et Miquelon où j'ai commandé le vapeur postal Pro-Patria d'Août 1897 à Octobre 1903.

A mon débarquement, j'ai été nommé expert titulaire à Saint-Pierre. Antérieurement, j'ai commandé les trois mats « Danaé » et « Galathée » dans la maison Lequellec et ensuite leur vapeur « Lahmë ». Je produirai les meilleures références tant au sujet des voiliers que des vapeurs que j'ai commandés.

D'autre part, Monsieur Voisin, capitaine d'armement dans la maison Bordes me recommande de vous écrire.

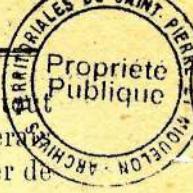
Dans l'attente d'une réponse quelconque, recevez Monsieur le Directeur mes salutations respectueuses.

J. HENRY

Capitaine au Long-cours  
Rue J.-J. Rousseau

## AFFAIRE POIRIER-BOTTREAU ET MAZIER

M. A. Poirier-Bottreau n'a vraiment pas de veine, dans deux affaires qu'il vient de se mettre sur les bras pour remplir son mandat d'insulteur à gages :





Propriété  
Publique

La première, son duel avec M. Filippi, près son dire, était ou devait être une boucherie, la deuxième a été un lâche guet-apens.

Ce drôle, pour tâcher de donner le change sur le rôle qu'il joue, voudrait faire prévaloir des allégations mensongères, comme c'est son habitude.

Voici comment l'affaire s'est passée: Indisposé depuis l'avant-veille, je venais de lire les saletés de la Vigie me concernant, quand M. Poirier-Bottreau passa.

Sous l'impression malsaine de cette lecture, je suis sorti seul à sa rencontre et je lui ai demandé si c'était lui qui m'avait insulté. Sur sa réponse négative et formelle, je lui ai administré la tri-potée dont tant de témoins ont eu connaissance.

Mon fils Fernand, qui ignorait ce qui se passait, n'est intervenu qu'à la fin de l'action et M. Lepauloune s'est empressé de l'écartier dès qu'il s'est aperçu de sa mise en œuvre.

Le Réveil n'a jamais insulté les rédacteurs de la Vigie, j'ai au contraire été l'objet d'injures et de provocations de toutes sortes.

Qu'à un moment donné la patience d'un homme paisible ait été mise à bout à la suite de provocations successives, c'est là mon cas. Cet inconvénient a eu pour conséquence un bien petit malheur, de faire perdre le plus bel éclat de la légende de la jeunesse de M. Poirier-Bottreau.

A cet inconvénient près, je tiens à déclarer que je fais toutes mes réserves sur ce que je ferai ou ne ferai pas en pareille circonstance.

Pour le moment, M. Poirier-Bottreau malgré de nouvelles provocations de sa part, m'a déféré à la justice, j'attends sa décision et qu'elle sera l'attitude de mon adversaire, qui se prévaut déjà de continuer à m'insulter et à m'injurier.

P. MAZIER

## LES PETITS PAPIERS ANONYMES

Deux imbéciles, nous savons lesquels, ont cru faire acte d'esprit en adressant à tous les membres de la Ligue Anti-alcoolique une chanson quelque peu

idiote, intitulée la ligue et les ligueurs.

Nous ne nous en serions pas occupé, si le poète en question n'avait éprouvé le besoin de dire que les armateurs qui en font partie, se laissent rouler par le président.

L'honorabilité de M. Gailhac est connue et les armateurs, auxquels il est fait allusion, n'ont pas la simplicité de couper dans le pont de ces auteurs anonymes.

Il y a lieu de faire la différence entre l'homme et le commissaire de l'incorporation maritime qui, dans l'accomplissement de ses fonctions, ne peut pas toujours accorder satisfaction aux armateurs, ayant généralement une manière d'envisager les choses à un point de vue différent.

Mais la loyauté et la franchise que M. Gailhac apporte dans ses rapports personnels avec les uns et les autres, sont un motif puissant de l'aider à faire du bien dans des œuvres étrangères à son service de l'inscription maritime.

Disons donc en terminant que nous ne sommes pas des égoïstes et que nous demandons aux fonctionnaires de faire leur service légalement et à l'égard de tous.

Ce n'est donc pas une chanson de plus ou de moins qui pourra faire changer notre manière de voir à ce sujet.

## OH! LES BOUGIES

La Vigie, sous la signature de M. Pompeï, s'efforce par des sous-entendus fréquents de denaturer le sens de cette affaire, elle est dans son rôle.

En 1892, M. Mazier, qui était commerçant, fit venir des bougies courtes, dites douze à la livre, comme plus pratiques pour les illuminations des fêtes publiques.

La municipalité et l'administration en prennent à cette occasion une certaine quantité pour les fêtes du 14 juillet et du 22 septembre. C'est cette dernière, l'administration, qui en fixa le prix d'achat d'après le marché qu'elle avait elle-même avec son fournisseur de bougie qui n'en possédait pas de cette dimension réduite.

Un certificat de cet achat a été donné à M. Mazier, signé par M. Ozon et par M. Bergès, et comme tel, il a servi d'attestation devant les tribunaux.

Fallait-il, parceque M. Mazier était maire, qu'il se fit une défense de vendre de ses marchandises à la municipalité? Poser la question, c'est la résoudre d'autant plus à son avantage que le législateur de la loi de 1884 a formellement rejeté cette interdiction que l'on voulait

y introduire. Cet amendement fut présenté par M. Laroche-Joubert, combattu par le rapporteur M. de Marcère et rejeté à la séance du 12 février 1883.

Il est donc de principe que tout ce qui n'est pas défendu est permis, d'autant plus permis en la circonstance que le Conseil privé, faisant fonctions de cour des comptes, déclarait, le 4 septembre 1895, que la vente des marchandises avait été faite aux prix courants de la place, sans majoration.

Si cette déclaration, ayant force de chose jugée, ne suffisait pas aux détracteurs de mauvaise foi de M. Mazier, qu'ils sachent qu'aussitôt sa condamnation du 12 septembre 1895 une souscription spontanée par protestation fut ouverte pour lui permettre de se pourvoir en cassation. Cette souscription faite seulement parmi les membres du cercle du commerce produisit 280 dollars.

Sur ces 280 dollars offerts, les cinq maisons Légasse de cette époque y ont contribué chacune pour 10 dollars, soit un total de 50 dollars. Ces faits se passent de commentaires au sujet d'un jugement cassé par arrêt de la cour de cassation du 27 février 1896 et définitivement annulé par celle de Rouen du 18 juillet même année.

Voilà la moralité de l'affaire Bougie au sujet de laquelle on se borne à faire des insinuations malveillantes qui ne prouvent rien, mais qui essayent de faire soupçonner tout ce que l'on voudra.

A cette époque comme aujourd'hui, il y avait un homme que l'on voulait faire disparaître parcequ'il était gênant, il ne se laissera pas plus faire à l'heure actuelle où il a acquis, comme tout le monde, le droit à libre pensée et à la liberté des opinions démocratiques et sociales.

## UNE PERLE

Savez vous, amis lecteurs, d'où sortent tous nos auteurs célèbres, littérateurs de renom, romanciers, dramaturges écrivains aujourd'hui à la Vogue — style Vigie — ?

De l'école normale supérieure ?  
Bah ! de malheureux proff de Lycées !  
De l'université ?

Fi ! de vulgaires pions !  
Des grandes rédactions de revues littéraires ?  
Pas davantage !

? ? ?  
Vous ne trouvez pas ? Décidément vous n'êtes pas forts. Illétrés que vous êtes, allez à l'école primaire. apprenez à lire et lorsque vous saurez lire, achetez la Vigie et lisez 4<sup>e</sup> page 1<sup>re</sup> colonne :

*« Beaucoup de personnes, sans bien s'imaginer ce que cela pouvait être, parlent à tort et à travers du Chat noir, ce petit théâtre célèbre — rond comme la lune (ceci est de Jules Lemaitre) où débutent la plupart de nos auteurs dramatiques, de nos romanciers et de nos grands écrivains aujourd'hui à la vogue. » !!!*

Nous ne voulons certes pas diminuer les talents des nombreux écrivains qui débutèrent au Chat noir, certains même comme Richépin et d'Esparbès sont devenus célèbres, mais pour faire du Chat noir la pépinière ou le berceau de la littérature française contemporaine il faut être pressé d'écrire à tort et à travers sans bien s'imaginer ce que cela pouvait être !

Un illétré

## UNE QUESTION

« Le service de la « Vigie » est « fait à tous les grands quotidiens « de Paris . . . et je ne sais pas, « lorsqu'on va savoir les motifs et « les conditions de notre duel, ce « qui pourra être dit ou écrit. »

(Vigie du 23 avril 1905)

M. le Directeur de la Vigie peut-il nous dire « ce qui a été dit ou écrit » ?

Nous avons parcouru presque tous les grands quotidiens de Paris venus par dernier courrier, depuis l'Autorité et l'Humanité, jusqu'au Soleil et au Siècle, sans oublier le Matin et le Journal, et nous n'avons rien trouvé !

Au fait, c'est peut-être dans le grand quotidien où le directeur de la Vigie signait tous ses articles, que nous trouverons cela ?

Attendons !

## LE NAUFRAGE DU PRO-PATRIA

Dimanche dernier, le Pro-Patria quittait Saint-Pierre emmenant quelques passagers, parmi lesquels M<sup>me</sup> Daygrand, M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Sévalle, M<sup>m</sup>. Albert Briand et Henri Clarck.

Mardi matin, l'on n'avait pas encore son arrivée à Sydney, ce n'est que vers midi que l'on recevait le télégramme

annonçant que le Pro-Patria s'était échoué sur des récifs près de Louisbourg, à un endroit appelé Fourche.

Dans l'après-midi, mieux renseignés, on apprenait que les passagers et les bagages étaient sauvés et qu'ils allaient être transférés à Sydney ou à Louisbourg, on ne sait trop.

Ce n'est que mercredi après-midi, que l'on a su d'une manière certaine que les lettres étaient sauvées et que l'équipage se trouvait encore à bord.

De tous côtés, on se demande comment le Pro-Patria a pu se mettre au plein dans un endroit aussi écarté de sa route ? C'est ce que l'on saura quand on connaîtra plus de détails sur ce naufrage.

M. Cousturier, qui était en villégiature à Langlade depuis dimanche, en a été ramené mercredi midi pour prendre telles dispositions qu'il faudra pour assurer le transport de la correspondance et des passagers.

A la dernière heure, on nous assure que c'est le vapeur Havana de Halifax qui va faire le service d'ici nouvel ordre.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

MM. les négociants et fournisseurs sont informés que toutes fournitures ou avances quelconques faites pour le compte du trois-mâts « BRETAGNE », de Granville, ou de son équipage, sans bon du soussigné, ne seront pas payées.

Th. CLÉMENT  
Consignataire

### A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Chambre à coucher. — Canapé. — Grands lits de fer. — Lits d'enfants. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Cadres. — Poêles de cuisine et d'appartements.

S'adresser à M<sup>me</sup> HENRY  
RUE MAMYNEAU

### A LOUER

## Deux Cabanes de Pêche

Situées à l'anse à l'Allumette  
S'adresser au bureau du Journal

### A LOUER

## Pour la Saint-Jean

### UNE MAISON

Située rue Félix

Ayant cave et grenier

Pour traiter s'adresser à M. Jules MARIE, patissier.

### A VENDRE

### UN TOMBEREAU EN BON ÉTAT

S'adresser au bureau du Journal

### AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions :

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

